COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 28 MAI 2020

Considérant les préconisations du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales dans sa circulaire du 15 mai 2020,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de tenir la séance en huis clos.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à l'élection municipale du 15 mars 2020,

Vu le décret du 14 mai 2020,

Mme DESCOLLONGES Christine, Maire sortant, déclare installés dans leurs fonctions les membres du conseil municipal suivants :

Conseillers élus le 15 mars 2020
ANTOINE Daniel
DENIS Sébastien
DESCOLLONGES Christine
FAIVRE René
GUILLAUMÉ Thomas
HAUK Maryline
HENRY Nicolas
KOHLER Claude
MAIRE Paul
MARCHAL Isabelle
SCHMITT Sabine
SCHWALLER Thierry
SIMON Joël
SZENTENDREI Isabelle
VUILLAUME Florent

Monsieur Claude KOHLER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. <u>ELECTION DU MAIRE</u>

Sous la présidence de Monsieur René FAIVRE, doyen des membres du conseil municipal.

Après le vote du Conseil Municipal,

Mme DESCOLLONGES Christine a été proclamée Maire et immédiatement installée. Mme DESCOLLONGES Christine a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3. <u>DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS</u>

Sous la présidence de Mme DESCOLLONGES Christine élue maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Au regard des compétences communautaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. ELECTION DES ADJOINTS

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1er adjoint : M. ANTOINE Daniel a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

<u>2ème</u> <u>adjoint</u>: **M. KOHLER Claude** a été proclamé 2ème adjoint et immédiatement installé

<u>3^{ème} adjoint</u>: Mme MARCHAL Isabelle a été proclamée 3^{ème} adjoint et immédiatement installée.

5. Désignation d'un conseiller déléqué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de nommer M. SIMON Joël, conseiller municipal délégué.

6. Délibération fixant le montant des indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

L'indemnité du maire est de droit fixée au maximum.

Taux en pourcentage **de l'indice 1027**, conformément au barème fixé par la loi du 27 décembre 2019.

□ 1^{er} adjoint : 10.70 %
□ 2^{ème} adjoint : 10.70 %
□ 3^{ème} adjoint : 6.80 %
□ Conseiller délégué : 3.90 %

7. Conseillers communautaires CCPL

Nomination des conseillers communautaires :

Titulaire : **Mme DESCOLLONGES Christine, Maire** Suppléant : **M. ANTOINE Daniel, 1er adjoint**

8. <u>Désignation des représentants de la commune au syndicat SIVU</u> des Rivières

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de désigner les représentants suivants au syndicat SIVU des Rivières :

2 titulaires:

- Mme DESCOLLONGES Christine
- M. HENRY Nicolas

1 suppléant :

M. DENIS Sébastien

Le 29 mai 2020, Le Maire, Mme Christine DESCOLLONGES